



Prime à la réhabilitation

Commune de Florenville

Qui peut en bénéficier ?

Le particulier qui, sur le territoire de la commune de Florenville, effectue ou fait effectuer des travaux de réhabilitation à son habitation.

Quel montant ?

La prime s'élève à **500 € + 10 % par enfant à charge**.

La prime communale à la réhabilitation pourra être cumulée avec la prime communale à l'achat.

Quelles conditions ?

Le demandeur doit :

- Etre âgé de 18 ans ou être mineur émancipé.
- Souscrire solidairement avec son conjoint cohabitant ou concubin à respecter pendant une période ininterrompue de dix ans, prenant cours à la date d'octroi de la prime, les engagements suivants :
 - Occuper le logement à titre principal ;
 - Ne pas y exercer une activité professionnelle, sauf si un ou des locaux ont été réservés à cet effet ;
 - Ne pas y installer un débit de boissons, un restaurant ou une auberge ;
 - L'assurer contre l'incendie, la foudre et les explosions ;
 - Ne pas l'aliéner, ni le donner en location en tout ou en partie, cet engagement cessant de plein droit en cas de décès du demandeur ou de son conjoint cohabitant ou de son concubin ;
 - Consentir à la visite du logement par un responsable de la Commune.
- Le demandeur devra être domicilié dans cette habitation dans un délai de deux ans à dater de la date d'octroi de la prime et s'engager à l'occuper à titre de résidence principale pendant dix ans.

Comment procéder ?

La demande devra être introduite auprès du **Bourgmestre, à l'Administration Communale, Rue Du Château 5, 6820 Florenville** dans le délai d'un an à dater de la notification d'octroi de la prime à la réhabilitation accordée par la Région Wallonne.



expomaison

Retrouvez toutes les primes dans notre [Vade-mecum Hall 16](#).

La demande doit être accompagnée de la copie de la notification définitive d'octroi de la prime à la réhabilitation de la Région Wallonne

Pour plus de renseignements

- **L'administration communale**
Rue du Château, 5
6820 Florenville
061 32 51 70
- **Véronique ROZET du secrétariat**
061/32.51.54
Veronique.rozet@florenville.be